



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DES DEUX-SÈVRES

**DIRECTION DÉPARTEMENTALE
DES TERRITOIRES**

Service.Eau Environnement

Dossier suivi par :

Véronique FAVRELIÈRE

Tél : 05.49.06.89.32

veronique.favreliere@deux-sevres.gouv.fr

**Demande de location du droit de pêche
amateurs aux engins et aux filets sur le
Domaine Public Fluvial
ANNEE 2017**

IDENTITE DU DEMANDEUR :

Nom Prénom :

Adresse :

Téléphone :

**Demande l'attribution d'une licence de pêche amateur aux engins et aux filets sur le lot du
Thouet Supérieur :**

Amont : Embouchure de l'Argenton

Aval : Moulin de Couché (limite départementale du Maine et Loire)

PECHE DE L'ANGUILLE

Demande l'attribution d'une licence de pêche « anguille » OUI NON

Le cas échéant, **liste exhaustive** des engins utilisés pour la pêche de l'anguille :

Type d'engins	Maille (mm)ou nbr d'hameçons/ligne *	Longueur (m) ou nombre *
Trois Bosselles à anguilles ou nasses anguillères à mailles de 10 millimètres minimum		
Lignes de fond n'excédant pas dix-huit hameçons		

* : à choisir selon le type d'engins

A le

Signature

DECISION DE L'ADMINISTRATION : (cadre réservé à l'administration)

La Direction Départementale des Territoires :

Ⓢ Accorde la licence de pêche amateur aux engins et aux filets pour le lot du Thouet Supérieur

Ⓢ Refuse la licence de pêche amateur aux engins et aux filets pour le lot du Thouet Supérieur au motif de : _____

Visa de l'administration

Demande à faire parvenir à la DDT des Deux-Sèvres à l'adresse ci-dessous avant le

